

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 252

Artikel: La Suisse à la botte de la CEE
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E. *Le marché libre* : 8 millions de tonnes environ sont commercialisées sur le marché qui n'est pas lié par des accords, qu'ils soient internes, bilatéraux ou multilatéraux. Le surplus de sucre de la CEE est vendu sur ce marché libre.

2. La force du Marché commun des Neuf

L'Europe élargie (les Neuf) est le premier producteur mondial de sucre, devant l'URSS, le Brésil, Cuba, les Etats-Unis et l'Inde. Au milieu des années 50, la CEE avait, en matière de sucre, un degré d'autosuffisance de 90 %, degré qu'elle éleva à 115 % en 1971. La CEE écoule ce surplus à l'étranger, entre autres en Suisse, en baissant ses prix artificiellement, par le moyen de subventions à l'exportation (restitutions), pour qu'ils deviennent concurrentiels sur le marché mondial. Ces subventions sont payées en partie par les prix plus élevés que les consommateurs du Marché commun doivent payer pour leur sucre.

Il faut souligner cependant que la CEE ne forme pas un bloc uni en matière de politique sucrière. S'affrontent en son sein deux groupes, divisés précisément sur la politique à mettre en place à l'égard du tiers monde.

Londres face à Paris

D'un côté, la Grande-Bretagne, qui a toujours importé une partie importante de sa consommation de sucre des pays du Commonwealth, et dont la production nationale a été restreinte en fonction des importations du tiers monde : les Britanniques, suivis du reste par les Danois, les Hollandais et les Allemands, sont partisans d'assurer aux pays en voie de développement associés à la CEE (africains et malgaches) et aux pays du Commonwealth des débouchés sur les marchés de l'Europe élargie.

De l'autre côté, les Français (dont le point de vue est partagé avec des nuances par les Italiens

et les Belges) qui alignent leur point de vue sur celui des betteraviers de l'hexagone et refusent catégoriquement la diminution de production qu'impliquerait un respect des intérêts du tiers monde.

La position française a jusqu'ici prévalu parmi ses partenaires européens, et ce débat interne retentit évidemment en Suisse, puisque si les pays en voie de développement pâtissent évidemment de l'appétit des betteraviers français, la Confédération helvétique, elle, en profite.

3. La Suisse à la botte de la CEE

En Suisse, pas de surproduction de sucre de betterave ! Ces quatre dernières années, la consommation suisse de sucre n'était couverte en moyenne que pour 21 % par les producteurs helvétiques. Selon l'arrêté fédéral sur l'économie sucrière de 1969, il n'est possible de cultiver des betteraves à sucre que sur 10 000 hectares. Ce même arrêté stipule que les deux sucreries d'Aarberg et Frauenfeld ne peuvent transformer que 500 000 tonnes de betteraves au maximum. Ces sucreries se trouvent dans une situation difficile ; car elles sont d'une part obligées de payer au paysan qui livre les betteraves un prix qui couvre ses frais de production, d'autre part elles doivent vendre le sucre en Suisse au prix du marché mondial, dicté de l'extérieur. Les pertes qui en résultent pour elles sont couvertes jusqu'à concurrence de 20 millions de francs par la Confédération.

Aujourd'hui la question se pose, en vue du nouvel arrêté sur l'économie sucrière qui doit entrer en vigueur dès novembre 1974, d'une extension de 20 % de la surface cultivée en betteraves (surface maximum portée de 10 000 ha à 12 000 ha) et d'une intensification de la transformation industrielle en sucre (nouveau maximum : 660 000 tonnes). Compte tenu des coûts (la culture des betteraves est celle

qui nécessite le plus de subventions par hectare), compte tenu de l'économie mondiale, cette extension ne s'impose pas. Elle est souhaitable pourtant du point de vue de l'agriculture suisse, car la culture des betteraves peut servir de compensation au recul de celle des pommes et de la production laitière, tout en influençant favorablement d'autre part la rotation des cultures.

Il reste que ces problèmes ne concernent que le cinquième de la consommation de sucre en Suisse. Les quatre cinquièmes restant proviennent de l'étranger. Et là, l'évolution des commandes helvétiques de ces dernières années tient de ce « satellitisme intellectuel » dénoncé par Ch. Eckenstein.

En 1966/67, un peu plus de 20 % de toutes les importations suisses de sucre provenaient des pays en voie de développement. Pour la période 1971/72, cette part était tombée à moins de 1 % (1972 : 0,7 %). En cinq ans, la CEE, dont la contribution a passé de 27 % à 71 % du total des importations dans notre pays, a donc éliminé le tiers monde du marché sucrier helvétique.

Si le tiers monde avait pu conserver la part des importations de sucre en Suisse qu'il avait au milieu des années 60, cela lui aurait rapporté pour l'année passée 28 millions de francs de revenus d'exportations. Ce qui correspond tout de même au quart de l'aide publique annuelle au développement accordée par la Confédération durant les années précédentes.

Explications officielles : économie de guerre, politique d'approvisionnement (la CEE bénéficie évidemment du réseau de transports européens par containers, liens commerciaux traditionnels avec la CEE, obligent ! Or l'on sait que pour beaucoup de pays du tiers monde qui en exportent actuellement des quantités insignifiantes, le sucre pourrait être à l'avenir un moyen de se défaire d'une dépendance trop unilatérale d'autres matières premières (comme le cacao, le café ou le thé) et de diversifier leur production.

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO